

Strasbourg, 25 octobre 2021
[pa08f_2021.docx]

T-PVS/PA(2021)08

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

41^e réunion
29 novembre - 3 décembre 2021

**RAPPORT DE LA 12^E REUNION DU GROUPE D'EXPERTS
ZONES PROTEGEES ET RESEAUX ECOLOGIQUES**

*Document préparé par
La Direction de la participation démocratique*

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques a tenu sa 12^e réunion en ligne les 5-6 octobre 2021.

Le Comité permanent est invité à:

- prendre acte du rapport de la réunion du Groupe d'experts;
- saluer les conclusions de l'enquête sur l'expérience et les attentes des Parties contractantes en matière de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012);
- approuver la création d'un Groupe de travail ad hoc sur les rapports;
- examiner et, le cas échéant, valider le mandat du Groupe de travail ad hoc sur les rapports;
- saluer l'élaboration de tableaux récapitulatifs nationaux présentant les données réunies dans le cadre des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012);
- examiner et approfondir les options pour consolider / clarifier / ajuster / compléter le cadre juridique du Réseau Émeraude;
- examiner et approfondir les conclusions de la consultation écrite des participants du Groupe d'experts sur les aspects du cadre juridique du Réseau Émeraude méritant d'être développés;
- prendre note de l'état des lieux de la réflexion sur les critères d'évaluation des changements négatifs dans les bases de données du Réseau Émeraude;
- saluer l'élaboration du baromètre du Réseau Émeraude et l'amélioration des outils informatiques pour le Réseau Émeraude;
- saluer le projet d'IPA intitulé « mobilisation des données pour le Réseau Émeraude dans les Balkans occidentaux », encourager les Parties contractantes d'Europe du sud-est à tirer parti du projet et remercier la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement pour leur soutien financier et technique;
- féliciter les autorités du Belarus pour les résultats du projet mené dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour ce pays;
- prendre note de l'évaluation biogéographique bilatérale de la liste des sites du Réseau Émeraude classés par la Géorgie;
- saluer le transfert du deuxième groupe d'anciens sites Natura 2000 du Royaume-Uni vers le Réseau Émeraude en qualité de sites adoptés ainsi que les sites Émeraude proposés par le Belarus, le Liechtenstein, l'Ukraine et, vraisemblablement, par l'Islande;
- prendre note des activités proposées pour 2022 et leur affecter les ressources appropriées.

Table des matières

1. Ouverture de la réunion	4
2. Adoption de l'ordre du jour	4
3. Mandat du Groupe et décisions de la 40 ^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne	4
4. Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)	4
4.a Questionnaire sur les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)	4
4.b Tableaux récapitulatifs nationaux	5
5. Développement du document d'orientation et des outils du Réseau Emeraude	6
5.a Cadre juridique du Réseau Emeraude	6
5.b Critères d'évaluation des changements négatifs dans les bases de données du Réseau Émeraude	7
5.b Baromètre du Réseau Emeraude	9
5.c Outils du Réseau Emeraude	9
6. Etat d'avancement du Réseau Emeraude et perspectives	10
6.a Mobilisation de données pour le Réseau Emeraude dans les Balkans occidentaux	10
6.b Progrès dans la mise en place du Réseau Emeraude au Bélarus	11
6.c Evaluation biogéographique de la liste de sites proposés par la Géorgie	11
6.d Nomination de sites du Réseau Emeraude	12
7. Activités futures du Groupe d'experts	12
7.a Programme d'activités 2022	12
7.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts	13
8. Questions diverses	13
9. Conclusions de la réunion	13
Annexe 1: Agenda	15
Annexe 2: Liste des participants	21

1. Ouverture de la réunion

M. Tore Opdahl, Président, ouvre la 12^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, organisée en ligne, en souhaitant la bienvenue aux participants. Il présente brièvement les représentants des Parties contractantes et des Observateurs auprès de la Convention de Berne, ainsi que les organisations internationales qui assistent à la réunion.

Le Secrétariat souhaite la bienvenue aux participants et partage quelques recommandations destinées à permettre le bon déroulement de la réunion ainsi qu'un débat constructif.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en Annexe I.

3. Mandat du Groupe et décisions de la 40^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne

Le Président de la réunion rappelle les principales décisions prises lors de la 11^e réunion du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques. Le Secrétariat rappelle que le 40^e Comité permanent a validé:

- le cadre de suivi du Réseau Émeraude proposé, et a demandé l'élaboration d'indicateurs supplémentaires pour mesurer l'efficacité des mesures de sauvegarde;
- la création d'un Baromètre de suivi des progrès de la mise en place du Réseau Émeraude;
- le plan de travail post-2020 du Réseau Émeraude, et a demandé que ses objectifs soient alignés sur la Vision pour la Convention de Berne qui est en cours de discussion, et que les cibles envisagées s'harmonisent avec celles qui sont adoptées au niveau mondial et de l'UE.

4. Rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

4.a Questionnaire sur les rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012)

Suite à la demande du Groupe d'experts, qui a été validée par le Comité permanent, les Parties contractantes non-membres de l'UE ont été interrogées sur leur expérience des rapports passés et leurs attentes pour les rapports futurs.

Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré et les opinions des Parties contractantes recueillies par le biais d'entrevues bilatérales. 17 Parties contractantes non-membres de l'UE ont participé à l'exercice, soit un échantillon équilibré des Parties ayant participé ou non au premier cycle de rapports.

Le consultant, M. Otars Opermanis, présente les conclusions de l'étude.

Les Parties ayant participé au premier cycle de rapports conviennent que la partie la plus difficile du travail est la collecte des données, le transfert des données des parties prenantes au format requis et la préparation des données spatiales. Les pays concernés expliquent également que les lacunes dans les rapports s'expliquent généralement par l'absence de données ou par les erreurs de saisie. Les informations les plus difficiles à réunir concernent l'évolution des habitats et leur superficie. Certains pays mentionnent également les populations de diverses espèces. Enfin, l'évaluation de données existantes, l'identification de lacunes et la compréhension des compétences nécessaires figurent parmi les principaux bienfaits résultant de l'exercice de rapports.

Les Parties qui n'avaient pas participé au premier cycle de rapports ont expliqué qu'elles avaient essentiellement été entravées par le manque de compétences scientifiques, de budget et personnel pour coordonner l'exercice.

Les Parties ont également été priées de formuler leurs attentes pour l'avenir. Les conclusions révèlent que 14 des 17 pays se déclarent en principe favorables à une harmonisation avec les rapports de l'UE. La vaste majorité des pays accepteraient une période de référence identique à celle de l'UE, mais 11 pays suggèrent que la soumission des données pourrait intervenir plus tard.

S'agissant des possibilités de réduire la charge des rapports, les avis des pays diffèrent largement. Plusieurs proposent diverses séries d'éléments qui pourraient être réduits, plutôt que de s'attacher uniquement au format ou à la liste des éléments visés par le rapport. Concernant le format, plusieurs pays suggèrent de procéder à une évaluation minutieuse de l'utilité de chacun des champs de données.

La plupart des pays ont évalué les besoins en personnel nécessaires pour les rapports futurs et en concluent que les capacités actuelles sont insuffisantes; cela peut toutefois dépendre du volume des informations demandées. Les répondants souhaitent que les conclusions des rapports soient présentées à tous les échelons, du niveau national au niveau paneuropéen, en veillant à une visibilité suffisante.

Enfin, les pays estiment qu'il est nécessaire de créer un groupe de travail technique sur les rapports.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts se félicitent des conclusions de l'enquête sur l'expérience et les attentes des Parties contractantes en matière de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012), présentées dans le document [T-PVS/PA\(2021\)04](#), et remercient les 17 Parties contractantes non-membres de l'UE qui ont participé à l'enquête.

Le Groupe d'experts invite en outre le Comité permanent à créer un Groupe de travail ad hoc sur les rapports chargé de suivre les conclusions de l'enquête, de résoudre les difficultés techniques et de proposer un dispositif futur pour les rapports correspondant à la fois aux besoins et aux capacités des Parties contractantes.

Enfin, le Groupe d'experts invite le Comité permanent à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de mandat du Groupe de travail ad hoc sur les rapports présenté dans le document TPVS/PA (2021)06, qui doit être distribué au sein du Groupe d'experts et validé par ses membres pour le 30 octobre 2021.

4.b Tableaux récapitulatifs nationaux

Le Secrétariat rappelle que l'année dernière, le Groupe d'experts a examiné les conclusions du premier cycle de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012). La portée de l'évaluation des données soumises a été relativement limitée en raison du faible taux de participation des Parties contractantes et des lacunes de nombreux rapports, car les répondants n'ont pas tous couvert l'ensemble des caractéristiques ni toutes les régions biogéographiques, ce qui rend difficile toute comparaison des données.

A la demande de plusieurs Parties contractantes qui ont demandé une analyse plus approfondie des conclusions des rapports sur le statut de conservation des espèces et des habitats établis en 2019, des tableaux récapitulatifs nationaux seront créés.

Ces tableaux récapitulatifs viseront à offrir une synthèse des données fournies au titre de la Résolution n° 8 (2012) par les Parties non-membres de l'UE, complétées par des données fournies par les Parties membres de l'UE au titre des Articles 17 et 12 des Directives « Habitats » et « Oiseaux » de l'UE pour le même sous-ensemble d'éléments.

Les données seront regroupées selon les thèmes suivants:

- nombre d'habitats et d'espèces par pays
- statut de conservation et tendances des habitats et des espèces

- principales pressions et menaces
- exhaustivité et qualité des données

Les tableaux récapitulatifs nationaux devraient être prêts à temps pour le Comité permanent.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts saluent les informations transmises et attendent avec intérêt la présentation des tableaux récapitulatifs nationaux à la 41^e réunion du Comité permanent.

5. Développement du document d'orientation et des outils du Réseau Emerald

5.a Cadre juridique du Réseau Emerald

Le Secrétariat rappelle que, l'année dernière, le Groupe d'experts a examiné une étude juridique comparative évaluant les obligations des Parties contractantes à l'égard de leurs sites du Réseau Emerald, qui a été ensuite soumise au Comité permanent. L'étude est disponible dans le document [T-PVS/PA\(2020\)07](#).

Le Comité permanent avait demandé que des propositions soient développées sur la base des recommandations de l'étude juridique, en étroite collaboration avec le Groupe d'experts.

Une consultation préliminaire des Parties contractantes et des participants à la réunion 2020 du Groupe d'experts a permis de proposer 3 pistes envisageables: clarifier les dispositions existantes, développer plus avant le cadre juridique ou proposer une autre voie à suivre pour l'avenir. Les conclusions de la consultation à laquelle ont participé 19 Parties sont présentées dans le document [T-PVS/PA\(2021\)02](#).

Sur la base des conclusions de la consultation, le consultant Arie Trouwborst a présenté quatre options susceptibles de consolider / clarifier / adapter / compléter le cadre juridique du Réseau Emerald, qui sont détaillées dans le document [T-PVS/PA\(2021\)01](#).

En voici une synthèse:

Options pour les travaux futurs sur le cadre juridique du Réseau Emerald	Instrument résultant
<p>Option 1 – clarifier et consolider les exigences actuelles Clarifier les obligations existantes, consolider le <i>statu quo</i> Favorise la clarté Le cadre juridique reste inchangé</p>	Résolution
<p>Option 2 – clarifier les aspects des exigences qui sont actuellement peu clairs Rendre plus compréhensibles et plus cohérents les aspects à clarifier Favorise la clarté Le cadre juridique devient plus précis et plus cohérent</p>	Résolution ou recommandation + orientations non contraignantes
<p>Option 3 – adapter les exigences proprement dites Adapter certains aspects des exigences légales Le cadre juridique est adapté</p>	Résolution

<p>Option 4 – énoncer des orientations non contraignantes sur les exigences Adopter de nouvelles orientations non contraignantes, en complément des orientations contraignantes existantes. Favorise la clarté (mais moins que les options 1 et 2) Le cadre juridique reste inchangé</p>	<p>Recommandation + orientations</p>
---	---

Au cours de la discussion, les membres du Groupe d'experts n'expriment aucune préférence claire pour l'une des options ou pour plusieurs, mais tous les intervenants reconnaissent qu'il faudrait clarifier le cadre juridique du Réseau Emeraude. Ils soulignent également que d'après la consultation écrite des Parties contractantes et des participants à la réunion 2020 du Groupe d'experts, la majorité des répondants sont favorables à la deuxième option du questionnaire qui propose *de poursuivre le développement des règles, afin d'aboutir à une Résolution au langage juridique clair et ferme, adoptant des interprétations élargies des dispositions pertinentes de la Convention afin d'aligner plus étroitement le cadre juridique du Réseau Emeraude sur la Directive Habitats.*

Se fondant sur les conclusions des débats, M. Arie Trouwborst prie les participants de préciser quels aspects du cadre juridique devraient être développés.

Il est rappelé que l'étude juridique a été demandée par le Bureau du Comité permanent en raison du nombre élevé de plaintes visant des sites du Réseau Emeraude et invoquant la Convention. Le Bureau se sent démuné pour l'examen de ces plaintes à cause du manque de clarté des obligations des Parties contractantes à l'égard de leurs sites du Réseau Emeraude.

Les membres du Groupe suggèrent d'examiner le contexte des plaintes qui préoccupent le Bureau afin d'identifier les aspects du cadre juridique appelant des clarifications.

<p>Décision du Groupe d'Experts :</p> <p>Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts remercient les 19 Parties contractantes qui, dans le cadre de la consultation écrite, ont envoyé des réponses sur les possibilités de s'inspirer des recommandations de l'étude juridique présentée l'année dernière;</p> <p>Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts remercient Arie Trouwborst pour la préparation des quatre options envisageables pour consolider / clarifier / adapter / compléter le cadre juridique du Réseau Emeraude, sur la base des constats de la consultation écrite menée auprès des Parties contractantes.</p> <p>Le Groupe d'experts charge le Secrétariat de diffuser un questionnaire auprès des participants de la réunion afin d'identifier les aspects du cadre juridique qui pourraient faire l'objet des suites à donner.</p> <p>Les résultats du questionnaire seront présentés au Comité permanent.</p>

5.b Critères d'évaluation des changements négatifs dans les bases de données du Réseau Émeraude

Le Secrétariat rappelle que l'application web du Réseau Emeraude permet de générer des rapports sur les changements, qui comparent la base de données nationale la plus récente à la version antérieure. Cette fonction peut certes déceler toute évolution positive ou négative, mais sa mission première est de signaler toute réduction de superficie des sites du Réseau Emeraude ou toute suppression d'éléments dans les formulaires de données standard.

Otars Opermanis, le consultant, fait le point des discussions sur les critères sur la base desquels les modifications seront jugées acceptables ou non. Les changements négatifs peuvent intervenir au niveau des

sites ou des éléments, et ne devraient pas être ignorés parce qu'ils peuvent affecter le caractère suffisant du Réseau Émeraude.

Aucun critère d'acceptabilité des changements négatifs n'a jamais été examiné, ni appliqué, pour le Réseau Émeraude. Malgré l'existence des orientations pour expliquer les changements négatifs validés en 2017, les documents explicatifs demandés n'ont jamais été joints aux données soumises.

Les changements négatifs dans le Réseau Émeraude ont été discutés lors des séminaires biogéographiques, mais seulement du point de vue de la suffisance du réseau et au niveau de chacune des caractéristiques, sans s'intéresser aux détails et aux causes des changements dans chaque site pris individuellement.

Il est intéressant d'examiner l'expérience de l'UE, qui a récemment publié des orientations définissant des critères de déclassement de sites Natura 2000 ou de parties de sites, ainsi que de retrait d'habitats et d'espèces de ceux faisant l'objet d'une protection.

L'UE prévoit trois circonstances principales pour justifier les changements négatifs. Ce sont:

- une erreur scientifique démontrée et effective
- des événements naturels
- une conséquence de l'application de l'Art. 6 (4) de la Directive Habitats

Ces circonstances pourraient être adaptées au Réseau Émeraude de la manière suivante:

Cause des changements négatifs (critères)	Implications pour la base de données (FDS)	Conditions supplémentaires
1. Erreur scientifique	Retrait de la FDS ou réduction de la superficie dans la FDS (pour les sites)	Démontrer qu'un site n'avait aucune valeur scientifique; qu'un élément n'y existait pas à la date du classement, et que sa présence n'a pas été établie depuis
2. Événement naturel	Retrait de la FDS ou réduction de la superficie dans la FDS (pour les sites)	Démontrer que la perte n'a pas été causée par des impacts d'origine humaine et qu'elle n'aurait pas pu être évitée
3. Application de l'Article 9(1) de la Convention de Berne	Retrait de la FDS ou réduction de la superficie dans la FDS (pour les sites); compenser par l'ajout d'éléments à d'autres FDS nouvelles ou existantes	Si un site ou un élément est irrémédiablement perdu en raison d'un impératif national manifeste, le pays doit veiller à ce que cela ne compromette pas la survie de la population ou de l'habitat concernés au plan national
4. Autre	Déplacement de l'élément dans le champ NP (non-présence) de la FDS	Prévoir des mesures adéquates de conservation à l'avenir pour donner une chance de revenir aux espèces, ou de se rétablir aux habitats

Toutefois, et indépendamment des circonstances envisageables, les changements négatifs doivent rester exceptionnels, et des consultations devraient être menées avant tout changement effectif.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts prennent note des informations communiquées et attendent avec intérêt la présentation de critères plus développés et plus précis pour l'évaluation du caractère acceptable des changements négatifs.

5.b Baromètre du Réseau Emeraude

Conformément à la décision du Comité permanent, un Baromètre reprenant les indicateurs du cadre de suivi du Réseau Emeraude présenté l'année dernière est en cours de préparation.

Le baromètre du Réseau Émeraude reflètera le baromètre Natura 2000 et donnera un aperçu du Réseau Émeraude dans les Parties contractantes à la Convention non-membres de l'UE, en termes de nombre et de superficie des sites terrestres et marins. Le baromètre permettra de produire diverses statistiques pour les Parties contractantes seules ou en groupe, et d'évaluer l'évolution des statistiques au fil des années.

Sa création permettra non seulement au Comité permanent de la Convention de Berne de suivre les progrès de la mise en place du Réseau Émeraude par les Parties, mais aussi d'aider les Parties contractantes à intensifier leurs efforts et à définir des priorités en matière de conservation.

Le Baromètre couvrira les 3 phases du processus de constitution du Réseau Emeraude (inventaires des sites et base de données, cohérence du réseau et protection des sites, et mesures de conservation).

Il s'appuiera sur les données les plus récentes publiées sur le Réseau Emeraude et sera actualisé après chaque nouvelle publication.

Le groupe espère que le baromètre du Réseau Emeraude sera prêt à temps pour le Comité permanent.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts saluent les informations présentées et attendent avec intérêt la présentation du baromètre du Réseau Emeraude lors de la 41^e réunion du Comité permanent.

Le Groupe d'experts recommande de réexaminer l'utilité de l'indice de la suffisance quand le Réseau sera plus développé et de ne pas afficher l'indicateur sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde dans le Baromètre avant que des sources fiables ne soient disponibles pour leur vérification.

5.c Outils du Réseau Emeraude

Le consultant Marc Roekaerts informe le Groupe des faits nouveaux en matière d'outils informatiques.

Il fait observer que des améliorations sont en cours à trois niveaux :

- Référentiel central de données (Central Data Repository - CDR): des règles automatiques de QA/QC (assurance/contrôle qualité) seront mises en place et les Parties contractantes participantes recevront des rapports automatiques de QA/QC leur signalant des erreurs ou des absences de contenus, ou les corrections nécessaires en vue de la soumission suivante de données.
- Application web du Réseau Emeraude: les données soumises seront collectées automatiquement, des rapports de modification des données tabulaires et spatiales seront créés, les listes de sites candidats et adoptés du Réseau Emeraude seront générées automatiquement, un dispositif plus élaboré de QA/QC sera mis en place et des données historiques seront proposées afin de permettre une comparaison entre les ensembles de données de différentes années.

- Outil de visualisation du Réseau Emeraude: depuis l'année dernière, l'Outil de visualisation affiche les sites proposés, candidats et adoptés du Réseau Emeraude avec différentes strates de données et une fonction de recherche pour les espèces et les habitats. Autre nouveauté, l'Outil de visualisation sera automatiquement actualisé à chaque fois qu'un nouvel ensemble de données alimentera l'application web du Réseau Emeraude.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts saluent les informations présentées, notamment les améliorations apportées à l'Outil de visualisation.

De plus, le Groupe d'experts souhaiterait disposer d'un document d'orientation détaillant le flux des données relatives au Réseau Emeraude.

6. Etat d'avancement du Réseau Emeraude et perspectives

Le Président invite les Parties contractantes à présenter des faits marquants de la constitution du Réseau Emeraude en 2021.

Le Royaume-Uni fait observer que la traduction des habitats pour lesquels il n'y a pas de correspondance directe entre l'Annexe I de la Directive Habitats et la Résolution n° 4 (1996) représente un travail considérable. Le Royaume-Uni ajoute que la base de données relative aux derniers anciens sites Natura 2000 sera prochainement soumise au Secrétariat.

L'Islande déclare qu'elle a décidé de proposer 5 sites pour le Réseau Emeraude : 4 Réserves naturelles et un Parc national, correspondant à près de 20% du territoire national.

La Géorgie a mis l'accent sur l'élaboration de plans de gestion. Les plans de gestion de 9 sites sont prêts, et 5 autres sont en préparation.

L'Ukraine a mis à jour sa base de données du Réseau Emeraude, où 161 sites ont été ajoutés en faveur d'espèces sous-représentées dans la base de données.

6.a Mobilisation de données pour le Réseau Emeraude dans les Balkans occidentaux

Le Secrétariat rappelle que les données relatives au Réseau Emeraude en Europe du sud-est remonte à 2011.

Mette Lund, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) déclare que son organisation a lancé un projet d'IPA en Europe du sud-est avec l'appui financier de la Commission européenne. Le projet vise à actualiser les bases de données du Réseau Emeraude des Parties contractantes des Balkans occidentaux en tenant compte de toutes les données relatives à Natura 2000 collectées au fil des ans avec le concours de la Commission européenne, dans le cadre de divers projets, et de les soumettre dans le contexte du Réseau Emeraude. À terme, les données fournies seront soumises au processus d'évaluation biogéographique.

De plus, le projet contribuera à renforcer non seulement la cohérence de l'interprétation des types d'habitat énumérés dans la Résolution n° 4 (1996) de la Convention de Berne et dans l'Annexe I de la Directive Habitats, mais aussi à la cohérence taxinomique entre les espèces inscrites dans la Résolution n° 6 (1998) de la Convention de Berne et dans les annexes des Directives Nature.

Les Parties contractantes d'Europe du sud-est disposent d'une nouvelle occasion de présenter les progrès réalisés depuis 10 ans grâce au projet.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts remercient l'Agence européenne pour l'environnement et la Commission européenne pour la relance du projet en faveur du Réseau Emeraude en Europe du sud-est.

Le Groupe d'experts note que la soumission de données dans le cadre du Réseau Emeraude constitue un tremplin pour les pays candidats à l'adhésion à l'UE. Il encourage les Parties contractantes d'Europe du sud-est à tirer parti du projet pour présenter les progrès accomplis depuis 2011.

6.b Progrès dans la mise en place du Réseau Emeraude au Bélarus

Le Secrétariat rappelle qu'en 2020 une petite enveloppe provenant d'un Plan d'action national spécifique du Conseil de l'Europe pour le Belarus a été octroyée à la Convention de Berne. Une série d'activités visant à étendre le Réseau Emeraude dans ce pays, à donner suite aux conclusions d'évaluations biogéographiques antérieures, à intégrer les dispositions du Réseau Emeraude dans la législation nationale et à promouvoir la gestion des sites Emeraude ont été mises en œuvre.

Alexandra Bayeva, coordinatrice nationale du projet, déclare que ce dernier vise à aider le Belarus à poursuivre l'extension de la couverture géographique de son Réseau Emeraude. Elle espère qu'en allant au-delà des sites bénéficiant d'une protection nationale et en sélectionnant de petits secteurs de qualité au lieu de vastes espaces, le pays pourra s'approcher de l'objectif du Réseau.

Soucieux de combler les lacunes de suffisance de la base de données existante du Réseau Emeraude, 15 sites potentiels supplémentaires importants pour la conservation d'espèces et d'habitats protégés en vertu de la Convention de Berne ont été identifiés et décrits, et les données scientifiques sur les habitats et les espèces ont été améliorées grâce à des travaux sur le terrain et l'actualisation des dossiers scientifiques. La liste de référence a été mise à jour par la suppression de 24 éléments et l'ajout d'un habitat.

Une procédure a été élaborée pour tenir à jour la base de données du Réseau Emeraude, en s'inspirant des lignes directrices du Conseil de l'Europe pour assurer une telle maintenance. Cette procédure englobe la collecte, le traitement et la préparation des informations sur les sites potentiels du Réseau Emeraude, ainsi que l'actualisation des informations sur les sites inscrits dans la base de données du Réseau Emeraude.

Des spécifications techniques ont été préparées afin de veiller à la gestion durable de la base de données du Réseau Emeraude, qui doit servir de source nationale d'information.

Enfin, une méthodologie spécifique servira à chaque cycle de rapports et garantira la continuité des rapports et des approches mises en œuvre pour l'évaluation des espèces, des habitats et des sites.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts félicitent les autorités du Belarus pour le projet impressionnant mené en peu de temps, et ce malgré la pandémie de Covid-19.

6.c Evaluation biogéographique de la liste de sites proposés par la Géorgie

Le Secrétariat indique que depuis 2017, la Géorgie a régulièrement mis à jour sa base de données du Réseau Emeraude en proposant de nouveaux sites ou en ajoutant de nouveaux éléments aux sites existants.

Après deux évaluations biogéographiques régionales, la Géorgie bénéficiera d'une évaluation bilatérale prévue les 15 et 16 décembre et financée par une contribution volontaire de l'Allemagne. Les conclusions de cette évaluation seront présentées au Groupe d'experts en 2022.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts prennent note des informations présentées et attendent avec intérêt les conclusions de l'évaluation bilatérale.

6.d Nomination de sites du Réseau Emeraude

Le Groupe d'experts est chargé d'examiner toute proposition de nomination de sites candidats ou adoptés du Réseau Emeraude.

Le Secrétariat rappelle aux membres et aux observateurs du Groupe d'experts les informations déjà soumises par les Parties contractantes lors du tour de table, c'est-à-dire que le Royaume-Uni priera le Comité permanent de valider la deuxième tranche du transfert de ses anciens sites Natura 2000 en qualité de sites adoptés du Réseau Emeraude, que l'Ukraine a proposé 161 sites supplémentaires pour le Réseau Emeraude, que le Belarus a identifié 15 nouveaux sites du Réseau Emeraude et que l'Islande prévoit de proposer 5 sites du Réseau Emeraude.

Le Secrétariat annonce également au Groupe que le Liechtenstein a proposé 2 sites pour le Réseau Emeraude.

Le Secrétariat rappelle que les Parties contractantes sont invitées à soumettre au Secrétariat les informations et les données relatives aux sites nominés comme candidats ou proposés pour adoption au plus tard le 1^{er} novembre.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts saluent la décision du Liechtenstein de rejoindre le Réseau Emeraude ainsi que les sites supplémentaires proposés par le Belarus et l'Ukraine, et encourage l'Islande à concrétiser le classement de 5 sites.

Le Groupe d'experts se déclare également favorable au transfert des derniers anciens sites Natura 2000 du Royaume-Uni vers le Réseau Emeraude.

7. Activités futures du Groupe d'experts**7.a Programme d'activités 2022**

Le Secrétariat indique que les activités suivantes attendent l'adoption du Cadre stratégique mondial et seront reprogrammées en 2022:

- finaliser le Plan de travail stratégique post-2020 pour le Réseau Emeraude à la lumière des cibles mondiales de la CDB et des orientations interprétatives de l'UE relatives aux objectifs définis dans la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ;
- finaliser le cadre de vérification du Réseau Emeraude à la lumière des cibles du Cadre mondial de la biodiversité, ainsi qu'élaborer des indicateurs supplémentaires ou adapter les indicateurs proposés pour qu'ils révèlent clairement si des objectifs de conservation sont en place, mis en œuvre et suivis.

De plus, et à la lumière des informations communiquées aux points 6b et 6d, il est prévu que des évaluations biogéographiques bilatérales soient organisées au Liechtenstein, en Islande et, si possible, au Belarus.

Décision du Groupe d'Experts :

Les Membres et les Observateurs du Groupe d'experts prennent note des activités proposées pour 2022.

7.b Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe d'experts

Le Secrétariat déclare qu'en 2022 le Groupe d'experts se réunira, comme d'habitude, fin septembre – début octobre et pourra être programmée juste avant ou après une éventuelle réunion du Groupe de travail ad hoc sur les rapports.

Si la situation sanitaire continue de s'améliorer, une réunion en présentiel pourra être envisagée. Le Secrétariat invite les parties désireuses d'accueillir cette réunion du Groupe d'experts d'en informer le Secrétariat.

8. Questions diverses

Néant

9. Conclusions de la réunion

Le Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques prend les décisions suivantes:

- inviter le Comité permanent à saluer les conclusions de l'enquête sur l'expérience et les attentes des Parties contractantes en matière de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012), valider la création d'un Groupe de travail ad hoc sur les rapports et, le cas échéant, valider le mandat du Groupe de travail ad hoc sur les rapports;
- saluer l'élaboration des tableaux récapitulatifs nationaux pour la promotion des données soumises dans le cadre des rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012), en attendant avec intérêt leur présentation lors du 41^e Comité permanent;
- prendre note des conclusions de la consultation des Parties contractantes et des participants à la réunion 2020 du Groupe d'experts sur le suivi des recommandations de l'étude juridique sur les obligations des Parties contractantes à l'égard de leurs sites du Réseau Émeraude;
- prendre note des quatre options envisageables pour consolider / clarifier / ajuster / compléter le cadre juridique du Réseau Émeraude;
- lancer une consultation écrite auprès des participants du Groupe d'experts sur les aspects du cadre juridique du Réseau Émeraude à développer;
- prendre note de l'état actuel de la réflexion sur les critères d'évaluation des changements négatifs dans les bases de données du Réseau Émeraude, en attendant avec intérêt des critères plus élaborés;
- saluer la création du baromètre du Réseau Émeraude et l'amélioration des outils informatiques du Réseau Émeraude;
- saluer le projet d'IPA « mobilisation des données pour le Réseau Émeraude dans les Balkans occidentaux », et encourager les Parties contractantes d'Europe du sud-est à tirer parti du projet;
- féliciter les autorités du Belarus pour les résultats obtenus par le projet mené dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Belarus;
- prendre note de l'évaluation biogéographique bilatérale des listes des sites du Réseau Émeraude établies par la Géorgie;

- soutenir la deuxième tranche du transfert des anciens sites Natura 2000 du Royaume-Uni vers le Réseau Emeraude en qualité de sites adoptés et saluer les sites du Réseau Emeraude proposés par le Belarus, le Liechtenstein, l'Ukraine et, probablement, par l'Islande;
- prendre note des activités proposées pour 2022.

Annexe 1: Agenda

		Documents	Expected results
<i>Tuesday 5 October</i>			
14.00	1. Opening of the meeting		
	2. Adoption of the agenda	Meeting agenda T-PVS/Agenda(2021)15 For adoption	Members of and observers to the Group of Experts are informed of the aims of the meeting and adopt the agenda.
	3. Mandate of the Group and decisions of the 40th meeting of the Standing Committee to the Bern Convention <i>Presentation by the Secretariat</i>	Report of the 11 th meeting of the Group of Experts on Protected Areas and Ecological Networks T-PVS/PA (2020)08 Extract from the list of decisions and adopted texts on the protection of habitats T-PVS/PA(2021)03 For information	The salient points of the 40 th meeting of the Standing Committee to the Bern Convention are recalled.
	4. Reporting under Resolution No. 8 (2012)		
	4.a Questionnaire on the reporting under Resolution No. 8 (2012) <i>Presentation by Otars Opermanis / Marc Roekaerts</i> <i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of outcomes of the survey carried out among Contracting Parties to understand the challenges they</i>	Opinions about the reporting under the Resolution No. 8 (2012): assessment of the past reporting exercise and pointers for the future T-PVS/PA(2021)04 For discussion and decision	Members of and observers to the Group of Experts agree on the follow up to be given to the conclusions of the survey.

	<i>faced during the reporting, the obstacles to their participation in the reporting and their expectations for the future reporting cycle and are invited to exchange views on possible follow up work.</i>		
	<p>4.b National summary dashboards</p> <p><i>Presentation by Marc Roekaerts / Otars Opermanis</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the state of development of the national summary dashboards.</i></p>	<p>Link to the Habitats Directive (Article 17) national summary dashboards</p> <p>For information</p>	Members of and observers to the Group of Experts take note of the development of the national summary dashboards.
	5. Development of the Emerald Network guidance and tools		
	<p>5.a Legal framework of the Emerald Network</p> <p><i>Presentation by Arie Trouwborst</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the outcomes of the consultation of Contracting Parties on the conclusions of the 2020 legal analysis and of possible next steps and are invited to exchange views on possible follow up work</i></p>	<p>Future work on the legal framework of the Emerald Network – possible next steps</p> <p>T-PVS/PA(2021)01</p> <p>Outcomes of the consultation of Contracting Parties on how to follow up on the conclusions of the 2020 legal analysis</p> <p>T-PVS/PA(2021)02</p> <p>Obligations of Bern Convention parties regarding the conservation of candidate and adopted Emerald Network sites: a legal analysis</p> <p>T-PVS/PA(2020)07</p>	Members of and observers to the Group of Experts provide pointers for building on the 2020 legal analysis and agree on the next steps.

		For discussion and decision	
	<p>5.b Criteria for assessing negative changes in Emerald Network databases</p> <p><i>Presentation by Otars Opermanis</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the state of play of the reflection on the criteria considered for the assessment of negative changes in Emerald Network databases.</i></p>	<p>Criteria for the assessment of changes in the Emerald Network databases</p> <p>T-PVS/PA(2021)05</p> <p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the state of art of the reflection on the criteria for the assessment of negative changes in Emerald Network databases.</p>
	<p>5.c Emerald Network Barometer</p> <p><i>Presentation by Marc Roekaerts / Otars Opermanis</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the state of development of the Emerald Network Barometer assessing progress of Contracting Parties in the implementation of the Emerald Network.</i></p>	<p>Link to the Natura 2000 Barometer</p> <p>Monitoring framework for the implementation of the Emerald Network</p> <p>T-PVS/PA(2020)02</p> <p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the development of the Emerald Network Barometer.</p>
	<p>5.d Emerald Network tools</p> <p><i>Presentation by Marc Roekaerts</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the further development of the Emerald Network Webapp and Viewer.</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the development of the Emerald Network tools.</p>
	<p>6. State of play of the Emerald Network and future perspectives</p>		

	<p>6.a Emerald Network data mobilisation in the Western Balkans</p> <p><i>Presentation by Mette Palitzsch Lund European Environment Agency</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the scope and objectives of the IPA project on Emerald Network data mobilisation in the Western Balkans implemented by the European Environment Agency.</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the scope and objectives of the project on Emerald Network data mobilisation in the Western Balkans.</p>
	<p>6.b Progress in the implementation of the Emerald Network in Belarus</p> <p><i>Presentation by Alexandra Bayeva Ministry of Natural Resources and Environmental Protection, Belarus</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the outcomes of the project implemented within the frame of the Council of Europe country specific action plan in 2020</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the development of the Emerald Network in Belarus.</p>
	<p>6.c Biogeographical evaluation of the list of sites proposed by Georgia</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are informed of the preparation of the biogeographical evaluation of the list of sites proposed by Georgia.</i></p>	<p>For information</p>	<p>Members of and observers to the Group of Experts take note of the planned biogeographical evaluation of the list of sites proposed by Georgia</p>

	<p>6.d Nomination of Emerald Network sites</p> <p><i>Reminder by the Secretariat</i></p> <p><i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are invited to confirm that all newly proposed sites from their latest national databases are to be sent for official nomination as candidate sites to the Standing Committee to the Bern Convention.</i></p> <p><i>Representatives of the Contracting Parties and Observer states are invited to inform the Secretariat whether their country is submitting its candidate Emerald Network sites for official adoption as Emerald Network sites by the Standing Committee to the Bern Convention.</i></p>	<p>For discussion and decision</p>	<p>Countries may request the official nomination of their newly proposed Emerald Network sites as candidate Emerald Network sites by the Standing Committee.</p> <p>Countries may request the official adoption as Emerald Network sites (ASCI) of their candidate sites by the Standing Committee.</p>
	<p>7. Future work of the Group of Experts</p>		
	<p>7.a Programme of activities 2022</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts are invited to propose and discuss new activities in 2022</i></p>	<p>For discussion and decision</p>	<p>Priority activities are identified and will feed into the Programme of activity 2022 of the Bern Convention (subject to the availability of financial and human resources)</p>
	<p>7.b Date and place of the next meeting of the Group of Experts</p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p><i>Members of and observers to the Group of Experts wishing to host the next meeting of the Group of Experts are invited to inform the Secretariat.</i></p>	<p>For decision</p>	<p>The provisional venue and dates of the next meeting are agreed on.</p>

	8. Any other business		
	9. Conclusions of the meeting		
17.00	<i>Wednesday 6 October</i> End of the meeting		

Annexe 2: Liste des participants**I. CONTRACTING PARTIES****ALBANIA**

Ms Elvana RAMAJ

Head of Sector, Directorate of Conception and Feasibility of Projects for the Environment, General Directorate of Environmental Policies and Development, Ministry of Tourism and Environment

BELARUS

Ms Alexandra BAEVA

Representative of the Ministry of Natural Resources and Environmental Protection

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Ms Mirjana MILIĆEVIĆ

Ph.D. – Representative of the Federal Ministry on Environment and Tourism

CZECH REPUBLIC

Mr Jan PLESNÍK

Head, Department of International Cooperation, Nature Conservation Agency

Ms Eliška ROLFOVÁ

Unit of International Conventions, Department of Species Protection and Implementation of International Commitments, Ministry of the Environment of the Czech Republic

Ms Sylva SCHACHERLOVÁ

Unit of International Conventions, Department of Species Protection and Implementation of International Commitments, Ministry of the Environment of the Czech Republic

Ms Lenka VÁŇOVÁ

Unit of International Conventions, Department of Species Protection and Implementation of International Commitments, Ministry of the Environment of the Czech Republic

EUROPEAN UNION

DG Environment

Mr Joaquim CAPITAO
Ms Iva OBRETENOVA
Mr Frank VASSEN

FRANCE

Mr Charles-Henri DE BARSAC

Chargé de mission "accords internationaux et européens faune sauvage" sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

GEORGIA

Ms Salome NOZADZE

Biodiversity and Forestry Department, Ministry of Environmental Protection and Agriculture

GREECE

Mr Evangelos BADIERTAKIS

Ministry of Environment & Energy, General Directorate of Environmental Policy, Directorate of Natural Environment Management & Biodiversity, Department of Biodiversity

ICELAND

Mr Snorri SIGURÐSSON

Head of the Department for Nature Protection and Specialist in the field of nature and environment, Icelandic Institute of Natural History

Mr Steinar KALDAL

Head of Division, Department of Land and Natural Heritage, Ministry for the Environment and Natural Resources

MALTA

Ms Angela BARTOLO Senior Officer Thematic, Environment and Resources Authority

Ms Lara GALEA Environment Protection Officer, Environment and Resources Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA

Ms Veronica JOSU Principal Advisory Officer, Department on Biodiversity Policy, Ministry of Agriculture, Regional Development and Environment

Ms Angela LOZAN Manager Biodiversity Office, Environmental Projects Implementation Unit within the MoARDE

NORWAY

Mr Tore OPDAHL Senior Adviser, Protected Areas Section, Norwegian Environment agency, **Chair of the Group of Experts**

Mr Andreas Benjamin SCHEI Senior Advisor, Norwegian Environment Agency

SERBIA

Ms Snezana PROKIC Representative of the Ministry of Environmental Protection,

SLOVENIA

Ms Maja HUMAR Nature Conservation Division, Ministry of the Environment and Spatial Planning

Mr Peter SKOBERNE

UKRAINE

Ms Anastasiia DRAPALIUK Ministry of Environmental Protection and Natural Resources, Department of PAs and Lend Resource, Head of Division

Ms Darya BOLDAREVA Ministry of Environmental Protection and Natural Resources, Department of PAs and Lend Resource, Lead Specialist

UNITED KINGDOM

Ms Clare MASON DEFRA

Mr Kerry VITALIS Policy Advisor, Protected Areas Team, Natural Environment, Trees & Landscape Directorate, DEFRA

Ms Clare WHITFIELD Senior EU Exit Adviser, Joint Nature Conservation Committee

Mr James WILLIAMS Biodiversity Indicators Manager, UK Scientific Councillor for the Convention on Migratory Species, Joint Nature Conservation Committee

III. INTERNATIONAL ORGANISATIONS**BirdLife**

Mr Willem VAN DEN BOSSCHE Senior Flyway Conservation Officer for Europe & Central Asia, Stichting BirdLife Europe, BirdLife International

European Topic Centre on Biological Diversity

Ms Stephanie HUDON Director of the European Topic Centre on Biological Diversity

Ms Laura GAVILAN Task manager for Natura 2000 and Emerald, European Topic Center on

Biological Diversity

Ms Sabine ROCHER

European Environment Agency

Ms Mette LUND

NABU

Mr Tom KIRSCHEY

Head of International Peatland and Southeast Asia Projects, NABU
Headquarters (Nature and Biodiversity conservation, German partner of
Birdlife International)

IV. OBSERVERS

IENE

Mr Tony SANGWINE

IENE Governance member

Mr Tom LANGTON

IENE Council of Europe Area representative

Mr Fraser SCHILLING

Road Ecology Center

Ms Wendy COLLINSON

The Endangered Wildlife Trust

Ms Marita BÖETTCHE

Bundesamt für Naturschutz and IENE Governance member,

Mr Radu MOT

Zarand Association

Mr Eric GUINARD

Cerema

Ms Carme ROSELL

Minuartia and IENE Governance member

Mr Antonio MIRA

University of Evora

Mr Lazaros GEORGIADIS

IENE Governance member

PPNEA

Mr Olsion LAMA

Protection and Preservation of Natural Environment in Albania
Protected areas and fauna specialist

V. SPEAKERS

Mr Otars OPERMANIS

Expert and Technical Consultant to the Bern Convention for the setting
up of the Emerald Network (Latvia)

Mr Marc ROEKAERTS

Scientific and Technical Consultant to the Bern Convention for the
setting-up of the Emerald Network (Belgium)

Mr Arie TROUWBORST

Associate Professor of Environmental Law, Tilburg Law School, The
Netherlands

VI. SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE

Directorate of Democratic Participation, Directorate General of Democracy (DGII)

Mr Gianluca SILVESTRINI

Head of the Biodiversity Division

Ms Ursula STICKER

Secretary of the Bern Convention

Mr Marc HORY

Project Manager of the Bern Convention

Ms Helena ORSULIC

Secretarial assistant of the Bern Convention